



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 mai 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, ,
Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier,
David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet,
Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Christophe Couic, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec,
Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h,
Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen,

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Serge Nilly. a donné pouvoir à Stéphane Guillevin

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

1. ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 4, PLACE HERVO

Exposé :

Afin de redynamiser le commerce de la basse-ville, particulièrement dans le secteur des halles, la Ville souhaite acquérir l'immeuble cadastré section AR n° 333 située au 4, place Hervo pour une superficie de 154 m² ainsi que des droits indivis dans les parcelles cadastrées section AR n° 327 pour 17 m², propriété de Monsieur CHOUAMIER Dominique.

Il est projeté de réhabiliter ce patrimoine afin de permettre l'installation d'un nouveau commerce.

France Domaine a estimé ce bien à 104 000 €. Par courrier du 18 mars 2016, le propriétaire a accepté cette vente pour le prix de 120 000 €.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de :

- donner son accord sur l'acquisition par la Ville de cette propriété au prix de 120 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des Notaires de Quimperlé.

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 26 avril 2016

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 12 mai 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ